

Image not found or type unknown



Veuve puis décider de vendre ma maison

Par **BONNIN**, le **04/03/2008** à **21:34**

JE SUIS VEUVE ET JE DESIRE VENDRE MA MAISON LES ENFANTS DE MON DE MON MARI ISSU D'UN PREMIER MARIAGE doive t'il donner leur accord ou je fais ce qu'il me plait si je veux vendre sachant que si je vends leur part leurs sera reverse car il m'a ete dit que les enfants ont le droit de s'opposer a la vente merci de me repondre.

Par **dubus**, le **07/03/2008** à **10:07**

Chère madame rnrnles enfants de votre mari ayant des droits sur la maison , en indivision avec vous , vous ne pourrez vendre sans leur accord puisqu'il devront cosigner l'acte de vente .rnrncordialementrnrnDubus